Charte de la vocation, des ambitions et des valeurs
Musique en Territoires

Préambule
Créée en 2003, Musique en Territoires (précédemment dénommée Plate-forme interrégionale / PFI) **regroupe des structures territoriales en charge du développement des pratiques artistiques et de la création musicale, qui s'inscrivent dans une perspective d'intérêt général**.
À travers la présente charte, ses adhérents ont souhaité poser un nouvel acte fondateur pour renforcer leurs coopérations.

La vocation de Musique en Territoires est de :
- ⇨ **Produire et partager de la ressource** - connaissance, savoir-faire, dispositifs
- ⇨ **Promouvoir la coopération** comme mode de développement culturel des territoires

Musique en Territoires met en synergie ses membres, les partenaires publics, les réseaux et les professionnels des territoires.

L'ambition de Musique en Territoires est de :
- **Soutenir ses membres** dans leurs évolutions et leur développement
- Participer **à l'évolution, au décloisonnement et à la reconnaissance des compétences et des métiers** au bénéfice de ses membres et de l'ensemble du secteur culturel
- **Contribuer au débat public** sur les politiques culturelles au niveau national

Les valeurs partagées par les membres de Musique en Territoires sont :
- **L'engagement** pour le développement des pratiques culturelles et de la création artistique sur les territoires
- **La professionnalité** comme expertise, compétence, posture professionnelle
- **La solidarité** entre les membres et à l'égard des acteurs culturels
- **L'écoute** bienveillante et attentive

Les principes managériaux de Musique en Territoires sont :
- ⇨ **Faire ensemble et avec**
- ⇨ **Partager** des règles de fonctionnement qui font de la PFI un espace de réflexion, de ressource, de recherche et développement
- ⇨ **Construire** une vision partagée et porter une parole collective
- ⇨ **Agir** sur la base d'une analyse des besoins

La **gouvernance** de Musique en Territoires se fonde sur :
- ⇨ **Ce qui fait adhésion** entre les membres
- ⇨ **Une articulation claire et fertile** entre ses instances, ses membres, ses salariés, ses espaces de travail et ses actions
- ⇨ **Une concertation étroite** avec ses principaux partenaires, notamment le Ministère de la Culture

Les outils de la gouvernance consistent en différents documents précisant les modalités et niveaux de contribution et l'organisation matérielle et structurelle de Musique en Territoires :
- Les statuts de l'association et un règlement intérieur
- La présente charte
- Une convention d'adhésion
- Un organigramme interne